

Interview croisée

des Présidents du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, et du PETR du Pays de Langres, relative à la constitution d'un groupement de commande pour le recrutement du prestataire qui aura la charge de l'élaboration des 2 SCoT.

Quelles ont-été vos motivations pour constituer ce groupement de commande ?

Stéphane Martinelli : Un territoire n'est jamais isolé, il y a nécessairement des interactions qui s'opèrent dans de nombreux domaines que ce soit sur les déplacements, l'emploi, les activités économiques... Dans un contexte réglementaire qui nous amène à élaborer nos SCoT, nos projets de territoire, il apparaît évident d'aborder cette démarche conjointement.

Charles GUENE : Lorsque l'on demande à des élus d'un territoire de travailler sur un document de planification, il est nécessaire d'avoir une vision prospective à long terme, et permettre aux élus de travailler ensemble sur des thématiques communes. A travers nos SCoT, nous avons l'ambition de traiter en commun de thématiques fortes comme la mobilité et la santé. Le prestataire commun qui sera recruté à travers le groupement en aura la responsabilité.

Quels sont vos attentes vis-à-vis de cette démarche ?

Charles GUENE : Le groupement de commandes doit nous permettre de réaliser des économies d'échelle pour nos 2 collectivités dans un contexte budgétaire tendu. Mais ce groupement constitue également un socle de partenariat entre nos territoires, que ce soit entre élus ou techniciens, mobilisant ainsi les compétences dont nous disposons sur le territoire.



Stéphane Martinelli : Notre souhait également est de faire en sorte que le prestataire qui sera recruté réponde au degré d'exigence que nous nous sommes fixé dans la rédaction conjointe de notre consultation. L'élaboration d'un SCoT, de par sa durée et sa technicité, demande des compétences nombreuses et diversifiées que nous souhaitons mobiliser collectivement.



Interview

de Jacky BOICHOT, responsable de la commission « SCoT »

Monsieur BOICHOT, pouvez-vous nous présenter ce qu'est le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est, comme son nom l'indique, un document de planification, dont l'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles au profit d'un projet de territoire.

Cet outil doit permettre le renforcement de l'attractivité du territoire, mais également, une prise en compte très forte des enjeux environnementaux comme une gestion économe des sols et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le SCoT se compose de 3 documents : rapport de présentation (ou RP, diagnostic multi-thématiques du territoire), projet d'aménagement et de développement durable (ou PADD, projet politique des élus pour le territoire), document d'orientations et d'objectifs (ou DOO, document prescriptif et opposable).

Enfin, le SCoT est dit « intégrateur », il prendra en compte l'ensemble des prescriptions émanant de documents/schémas de rangs supérieurs (Région, département), les documents de rangs inférieurs (communal, intercommunal) ne doivent être en compatibilité qu'avec le SCoT.

Quelle méthodologie le syndicat mixte a-t-il mis en place pour l'élaboration du SCoT ?

Dès l'engagement du syndicat dans cette démarche, j'ai souhaité mettre l'accent sur la pédagogie et l'acculturation de l'ensemble des élus du territoire aux objectifs et enjeux du SCoT. Nous intervenons à ce titre à travers les différents conseils communautaires. En parallèle, les membres de la commission SCoT travaillent sur la définition des enjeux que nous souhaitons poursuivre. Tout au long de la démarche, nous nous appuyons sur l'ingénierie du syndicat, de l'Agglomération de Chaumont mais également celle des EPCI.

Pour la réalisation du SCoT, nous souhaitons recruter un prestataire d'ici la fin de l'année pour ainsi nous permettre de travailler en 2017 et 2018 sur la réalisation du RP, PADD

et du DOO. Nous pourrions ainsi arrêter un projet de SCoT pour validation d'ici 2019 et nous concentrer ensuite sur sa mise en œuvre.

Comment les partenaires techniques et habitants du territoire seront-ils être associés à la démarche ?

Le Code de l'urbanisme associe de fait des personnes publiques associées, les PPA (Etat, Région, Département, consulaires...) et permet d'associer également certaines associations à leur demande.

Les partenaires techniques du territoire seront mobilisés à différentes phases de la démarche, notamment dans la phase de rédaction du cahier des charges et de diagnostic à travers des groupes de travail thématiques qui se sont regroupés pour la 1ère fois début mai. Enfin, la délibération de prescription du SCoT définit les modalités de concertation qui seront mises en œuvre par le syndicat, à savoir pour le grand public : les documents relatifs à l'avancement du SCoT sont consultables dans les locaux du syndicat, des réunions publiques seront organisées aux étapes clés du projet.



Interview de Madame Marie-Claude LAVOCAT et Monsieur Jonathan HASELVANDER

Quelles sont les premières orientations de la commission en matière culturelle et touristique ?

Marie-Claude Lavocat : Lors de la transformation du Pays en Syndicat Mixte, les élus ont exprimé la volonté de conserver les actions phares mises en place : l'animation des marques Petites Cités de Caractère® et Bistrots de Pays®. La mise en œuvre d'un projet culturel de territoire reste une ambition forte du Syndicat mixte.

Concernant les Petites Cités de Caractère, l'objectif est de garder la dynamique engagée dans les communes en valorisant les initiatives menées par les acteurs locaux. Il faut travailler encore plus en réseau, et renforcer les liens, déjà forts, entre les trois Petites Cités de Caractère.

Les élus souhaitent également renforcer la promotion de la Via Francigena. Ainsi, les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- L'organisation d'un forum culturel : nous réunirons ces acteurs culturels, institutionnels ou non, et les représentants des collectivités, dans un forum qui leur permettra de se faire connaître, et présenter l'offre et les partenariats potentiels qui existent, mais reste souvent méconnue des territoires.
- La mise en place d'une rencontre relative à la pratique artistique et le handicap, qui sur 2 journées de conférences, d'ateliers et de débats, aura pour objectifs de mettre en relation les professionnels et les structures d'accueil pour le développement de nouveaux projets.

Quels sont les rôles du syndicat mixte dans ce domaine ?

Marie-Claude Lavocat : Il est apparu que le Syndicat mixte doit être avant tout une interface, facilitateur : réussir à faire se rencontrer et travailler ensemble les divers acteurs du territoire, aider à faire émerger des projets innovants et structurants, conseiller et accompagner.

Quels partenariats, quelles coopérations pourraient être envisagés au sein la Région Grand Est ?

Marie-Claude Lavocat : La coopération, le travail partenarial, la mutualisation sont au cœur des missions du Syndicat Mixte. La coopération avec des acteurs locaux du territoire ou avec d'autres territoires doit permettre de renforcer les actions menées. Elle doit aussi permettre d'améliorer la notoriété de nos réseaux comme : les Bistrots de Pays® et les Petites Cités de Caractère® ou encore participer à l'affirmation de certaines thématiques fortes ou emblématiques pour le territoire tel que le graphisme.



Faisant suite à la prise de nouvelles fonctions de Mme LAVOCAT au sein du GIP du Parc National, Jonathan HASELVANDER a été désigné nouveau responsable de la Commission Animation culturelle / Tourisme du syndicat.

Jonathan Haselvander : Lorsque l'on aborde la problématique des mises en réseaux et des partenariats sur le territoire, le travail collégial de la commission est très important. D'ailleurs, le prochain forum culturel organisé par notre syndicat n'a qu'un objectif : relancer les partenariats entre les collectivités territoriales et les différents acteurs du monde culturel dans un contexte politico-économique qui nous incite à la mutualisation et au partage des compétences. Sur ce sujet, mon objectif personnel est de tirer 3 grands bénéfices de ces rencontres : la convergence des politiques publiques, la valorisation de la proximité et la préparation de l'avenir.



Cher(es) collègue(s), C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui à travers ce 1^{er} éditorial de la lettre du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont. Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, a été créé le 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Il succède à l'association du Pays de Chaumont présidée pendant de nombreuses années par Jean-Yves ROY, que je tiens ici à remercier pour son engagement au service du pays.

Fruit de la réflexion de l'ensemble des élus du territoire, le syndicat s'est construit autour de trois axes : le Schéma de Cohérence

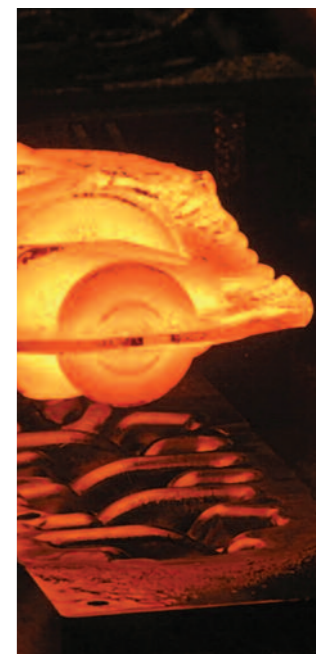


Territoriale, la candidature au programme Leader et les actions menées dans le domaine du Patrimoine et des animations culturelles.

Tout d'abord, celui de la planification à travers l'élaboration de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cet outil doit nous permettre de définir ensemble les conditions qui nous permettront de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux et partagé, sur l'ensemble des thématiques abordées par le SCoT. Nous avons confié le suivi de ce travail à Jacky BOICHOT, qui en tant que responsable de cette commission et fort de son expérience, s'attachera à porter un projet cohérent et fédérateur. Le syndicat a vocation également à assurer la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020.



Récemment retenu au niveau régional, le nouveau dispositif a pour objectif de soutenir les porteurs de projets (publics et privés) répondant aux axes stratégiques définis en commun. Un comité de programmation renouvelé en assurera le suivi et la bonne mise en œuvre.



Enfin, l'animation culturelle, patrimoniale et touristique à travers le Pays est maintenue. Marie-Claude LAVOCAT, remplacée récemment par Jonathan HASELVANDER à la tête de cette commission, proposent une nouvelle approche dans ce domaine : le syndicat a vocation à mettre en réseau l'ensemble des acteurs touristiques d'une part et l'ensemble des acteurs culturels d'autre part. Ceux-ci pourront s'appuyer sur l'ingénierie du syndicat pour faire émerger leurs projets.



A l'heure où le paysage des collectivités territoriales évolue, le Pays de Chaumont apparaît comme une échelle cohérente pour mener à bien nos missions. J'attacherai une importance toute particulière à associer les élus, les différents acteurs ainsi que les territoires voisins à nos travaux, garantissant à n'en pas douter, l'efficacité de notre action.

Stéphane MARTINELLI



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
4bis, avenue du Souvenir Français
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 31 67 37 • Fax 03 25 31 17 38
www.payschaumont.com

Directeur de publication : Stéphane MARTINELLI

Credits photo : Richard PELLETIER, Ville de Chaumont, Sénat, J.L. Stadler / Région Grand Est, Syndicat Mixte du Pays de Chaumont • Conception / Réalisation : uUP - marianne@uup.design.fr



Oriane Klein

Chef de projet Leader, référente en charge de la Communauté d'Agglomération de Chaumont et de la Communauté de Communes des Trois Forêts

oriane.klein@payschaumont.fr



Stéphanie Navarro

Chargée de mission Culture et animation territoriale, référente en charge des Communautés de Communes de Bassin de Bologne-Vignory-Froncles et de la Vallée du Rognon

stephanie.navarro@payschaumont.fr



Catherine Michel

Assistante de gestion du Syndicat et du programme Leader

catherine.michel@payschaumont.fr



Bastien Delaunay

Chargé de mission SCoT, référent en charge des Communautés de Communes de Bourmont Brevannes Saint-Blin et du Bassin Nogentais

bastien.delaunay@payschaumont.fr

Le programme Leader s'apprête à démarrer !



Le Pays de Chaumont va disposer, à compter de 2017, d'un peu plus d'un million d'euros de fonds européens pour financer des projets sur son territoire.

Les 4 domaines d'intervention seront les suivants :

- Les services innovants (développement du numérique, des services aux entreprises, des services itinérants...)

- Le marketing territorial pour contribuer à construire une image efficace du territoire (économie, tourisme, culture)
- Le tourisme et les loisirs
- La mise en valeur du patrimoine local par le biais de nouvelles actions culturelles

Les dossiers déposés au Pays de Chaumont seront soumis au vote d'un Comité de programmation, instance décisionnelle du programme.

Ce comité est composé de deux collèges. Un collège des élus représentant les 6 intercommunalités du territoire et un collège privé, majoritaire, illustrant à la fois des domaines d'intervention du programme (cluster d'entreprises, chambres consulaires,

office de tourisme, associations patrimoniales et culturelles...), tout en assurant également une représentativité au niveau géographique (de Saint Blin jusqu'à Chateavillain en passant par Vignory...).



Dès mon élection à la présidence de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, j'ai souhaité renforcer l'engagement de la Région en faveur des territoires ruraux et de ses populations.

Avec le Pacte de Ruralité, le Conseil Régional s'est engagé pour le développement des infrastructures,

des services publics, des commerces et plus largement de l'attractivité et du dynamisme des territoires ruraux.

La même ambition anime le programme LEADER. Ce programme est subventionné par le Fonds européen agricole pour le développement rural, géré par la Région.

Pouvant être cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 80% dans les départements de l'Aube, des Ardennes, de la Marne et de la Haute-Marne, ce dispositif soutient les stratégies de développement portées par les acteurs locaux, adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants.

L'intervention de crédits régionaux complémentaires permet un renforcement de la mise en œuvre de ces stratégies élaborées par les acteurs du territoire, pour le territoire.

Avec LEADER, ce sont ainsi 1 455 300 € de fonds européens qui ont été accordés au Pays de Chaumont, afin de soutenir les initiatives locales en faveur de l'accueil et le maintien des populations.

Dans la droite ligne de ce que je souhaite mettre en place avec mon équipe sur le territoire de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, je me réjouis ainsi de cet engagement qui permettra de renforcer les dynamiques portées par les décideurs du Pays de Chaumont, en faveur du développement d'un territoire rural, riche et fier de ses atouts.

Philippe RICHERT

Président du Conseil régional du Grand Est, Ancien Ministre

Les antennes de l'Espace Métier de Nogent et Bologne



Créé en 2008, l'Espace Métiers porté par l'Association du Pays de Chaumont est un dispositif régional, avec pour mission la promotion des métiers, formations et emplois du territoire, l'accueil de tout public et son information pour l'évolution professionnelle.

Depuis fin 2015, il a intégré la Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont et déménagé dans les nouveaux locaux (2 bis rue de Bourgogne).

En 2016, une convention tripartite déléguant les missions d'animations des antennes de Nogent et de Bologne a été signée avec le Conseil Régional. Effectivement, ces antennes sont installées dans les maisons de Pays et Relais de Service Public dans l'objectif de mutualiser les locaux et moyens.

Au-delà des permanences avec les partenaires et des Entretiens d'Evolution professionnelle, des rendez-vous sont possibles dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la FOAD (Formation Ouverte A Distance). De plus, un programme d'animations (commun à Chaumont) a été défini, comprenant notamment des journées thématiques (Services à la Personne à Bologne), des petits déjeuners VAE (à Bologne et à Nogent)...

Karine RINER est la coordinatrice de l'Espace Métiers de Chaumont et des antennes de Bologne et Nogent et **Ophélie PELLETIER** est référente parcours FOAD.

Pour tout complément d'informations :

03 25 32 23 00 • chaumont@espacesmétiers.org

Le comité syndical

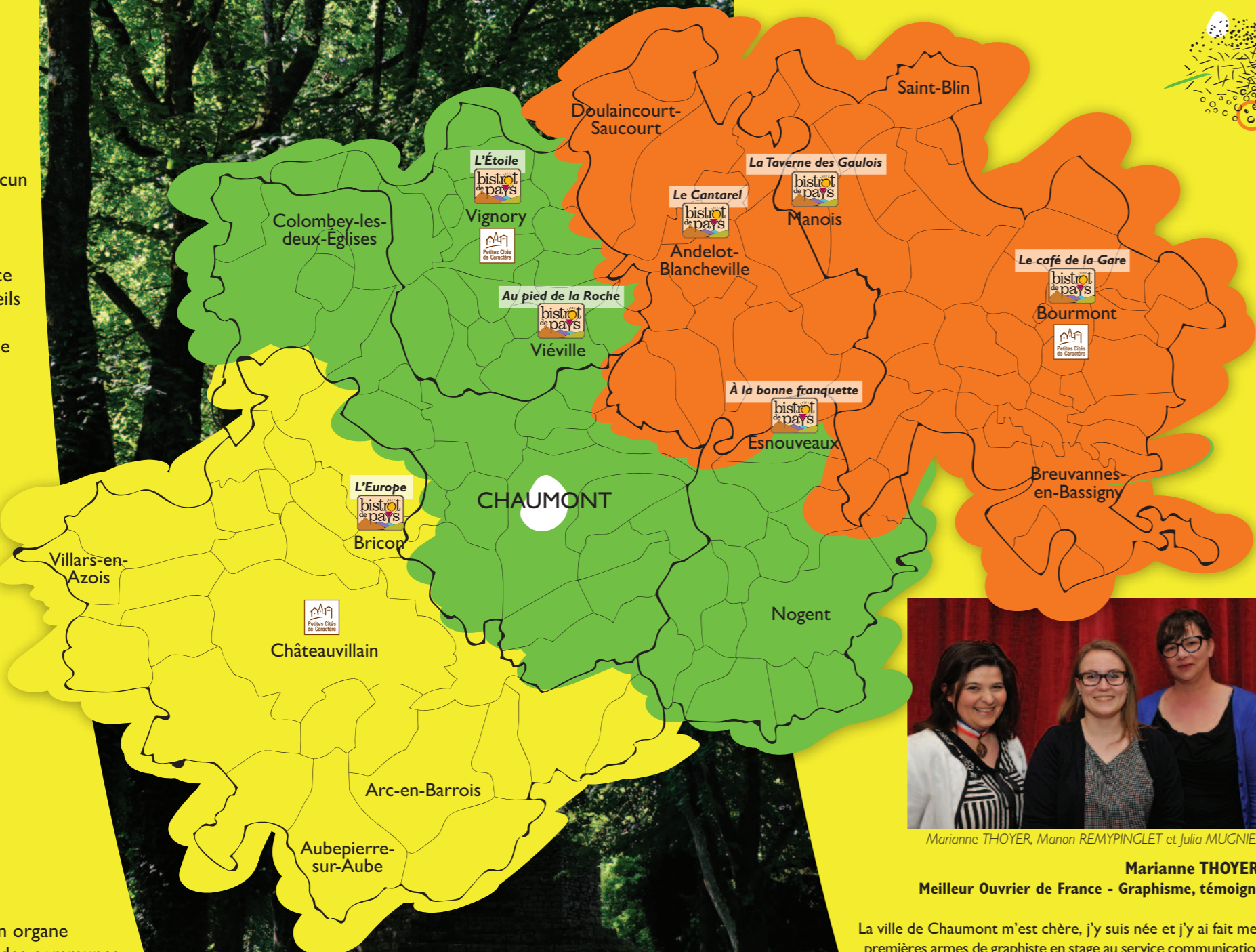
Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 27 délégués désignés par chacun des EPCI membres. Le comité syndical règle par délibérations les affaires de la compétence du Syndicat mixte. Cette instance est, au même titre que les conseils communautaires et municipaux, publique. Il se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le bureau

Le Bureau est composé du Président et d'un représentant par EPCI. Cette instance réduite se réunit sur convocation du Président autant de fois que nécessaire. Les missions du bureau sont essentiellement de préparer le comité syndical en étudiant les différentes décisions à venir.

La conférence des maires

La Conférence des maires est un organe consultatif qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du syndicat. Elle se réunit au moins une fois par an. La conférence des maires permet la concertation et la coordination entre les maires pour discuter des sujets d'intérêt territorial. Sur volonté du comité syndical, elle pourra être ouverte aux partenaires institutionnels du territoire concerné.



PAYS DE CHAUMONT syndicat mixte

Création du logo

Manon REMYPINGLET, étudiante au lycée Charles de Gaulle, témoigne

Comment ce logo a-t-il été créé ?

Le logo a d'abord été réfléchi par groupe puis par binôme afin de chercher des principes de composition tant sur le visuel que sur la typographie. Nous avons ensuite affiné individuellement nos propositions. Sur l'ensemble de ce travail, nous avons été accompagnés par nos enseignants et par Marianne THOYER.

Comment l'avez-vous imaginé et comment doit-il être interprété ?

À travers mon logo, j'ai voulu mettre en avant l'idée d'unicité ou plutôt l'unicité dans votre diversité avec des formes simples qui viennent se regrouper, se lier dans une sphère. Cette forme renvoie à la maîtrise, à la confiance et symbolise ici le Pays de Chaumont. Trois formes simples sont utilisées afin de représenter les trois pôles au sein de cette sphère (culture, Leader et SCoT). Elles sont comme des empreintes, celles des actions du Pays de Chaumont. Un élément de chaque pôle est mis en avant par sa taille et sa couleur, afin de différencier les pôles malgré leurs liens, car c'est ensemble qu'ils forment votre territoire. Cette liaison reprend l'idée de réseaux et du travail effectué entre les différents acteurs. Certains éléments sont extérieurs à la sphère mettant en avant l'ouverture de votre structure vers de nouveaux acteurs, de nouvelles actions et attractivités à apporter au pays dans une volonté de le développer. De plus, lorsqu'il est de petite taille, le logo crée un jeu d'ombre et lumière par l'accumulation des éléments, cette trame met la sphère en volume pour démontrer le dynamisme et la vie d'un Pays qui se projette dans l'avenir.



Marianne THOYER, Manon REMYPINGLET et Julia MUGNIER

Marianne THOYER, Meilleur Ouvrier de France - Graphisme, témoigne

La ville de Chaumont m'est chère, j'y suis née et j'y ai fait mes premières armes de graphiste en stage au service communication de la Mairie. Le lycée Charles de Gaulle a vu s'épanouir ma vocation, c'est donc avec beaucoup de joie que j'ai modestement épaulé les étudiants lors de la création de ce logotype en leur donnant quelques clés sur le métier qu'ils ont choisi. Aujourd'hui Meilleur Ouvrier de France en Graphisme, j'ai à cœur de promouvoir les atouts de ce territoire et de cette formation. Nous passons chaque jour devant les trésors dont regorge notre département, nous devons en avoir conscience et sans attendre l'aval de nos visiteurs, en faire nous même la démonstration.

Les commandes extérieures de ce type sont surtout menées par une collaboration avec un ou une graphiste indépendante et faisant partie du domaine ancré professionnellement, et sont toujours d'un grand intérêt pour les classes de BTS 2^e année. Cela leur permet de bien mieux réaliser les conditions de travail susceptibles de les attendre suite à l'obtention de leur diplôme.

Prendre en compte les contraintes et les retours des commanditaires permet aux étudiants de mieux comprendre les enjeux et les attentes des personnes avec qui, ils devront collaborer et ainsi faire preuve de distance critique et de modifications si nécessaires avec la demande initiale.

Ainsi ils doivent faire preuve de plus de maturité vis à vis de l'enseignement et de leurs futures fonctions.

Julia MUGNIER, enseignante au lycée Charles de Gaulle, témoigne